



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 13 décembre 2017 à 19 h 30 tenue en la salle du
conseil de l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle – district 1
Monsieur Yan Major, conseiller – district 2
Monsieur Claude Marcoux – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier
Madame Colleen McCullough, Trésorière

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19h 50.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
13 DÉCEMBRE 2017 À 19 H 30**

201712-265 1.1

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 décembre à 19 h 30 tel que ci-après reproduit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 décembre 2017 à 19 h 30

2 RÉGLEMENTS

2.1 Avis de motion – *Règlement de taxation 2018*

2.2 Présentation du projet de règlement 70-2018 – *Règlement de taxation 2018*

3 PERSONNEL

3.1 Modifications au plan d'effectifs de la Ville de Montréal-Est tel que représenté à l'organigramme proposé par la direction générale

3.2 Nouvelle politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville

de Montréal-Est et abrogation de la politique adoptée le 15 juin 2016

LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

2

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LES TAXES ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2018

201712-266

2.1

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement sur les taxes et les compensations pour l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 70-2018 – RÈGLEMENT SUR LES TAXES ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2018

201712-267

2.2

Madame la conseillère Anne St-Laurent présente aux membres du Conseil et au public présent les grandes lignes du projet de règlement 70-2018 – *Règlement sur les taxes et les compensations pour l'année 2018*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

3

MODIFICATIONS AU PLAN D'EFFECTIFS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST TEL QUE REPRÉSENTÉ À L'ORGANIGRAMME PROPOSÉ PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE

201712-268

3.1

Considérant le mandat accordé en juillet 2017 à la firme RHR expert par la direction générale;

Considérant que ce mandat consiste à de l'accompagnement pour la mise en place d'une méthode de gestion par objectif et développement de carrière qui vise à améliorer la synergie entre les directeurs, homogénéiser les façons de faire et structurer une approche de gestion, valoriser la contribution des employés dans le but de développer une équipe de gestion solide;

Considérant que cet accompagnement a permis de reconsidérer les responsabilités de certains employés et nous amène à proposer un nouvel organigramme au Conseil municipal.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser, à compter du 1^{er} janvier 2018, les modifications au plan d'effectifs de la Ville de Montréal-Est tel que représenté à l'organigramme proposé par la direction générale dont les changements consistent à :

- Remplacer la direction des travaux publics et des services techniques par la direction des travaux publics et de la gestion du territoire;
- Remplacer la direction du greffe et de l'urbanisme par la direction des affaires juridiques et greffe;
- Créer un poste de responsable de la gestion du territoire en remplacement du poste de chargé de projets qui relèvera directement du directeur des travaux publics et de la gestion du territoire plutôt que de la directrice générale;
- Créer un poste de technicien en environnement et urbanisme en remplacement d'un poste de technologue en génie civil;
- Déplacer la gestion des deux techniciens en génie civil sous la responsabilité du responsable de la gestion du territoire;
- Déplacer la gestion du technologue en génie civil et du technicien en environnement et urbanisme sous la responsabilité du responsable de la gestion du territoire plutôt que du directeur du greffe et de l'urbanisme
- Créer deux postes de contremaître en remplacement des deux postes de contremaîtres adjoints.

De nommer, conditionnellement à la réussite d'une période probatoire de six mois à compter de la présente, monsieur Nicolas Dziasko à titre de responsable de la gestion du territoire. Son traitement salarial annuel sera pour l'année 2017 à 79 462 \$, et il sera de 82 496 \$ à compter du 1^{er} janvier 2018. Sous réserve de ce qui précède, il continuera de bénéficier de la Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres ainsi que des assurances collectives et du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOUVELLE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION, DES CONDITIONS ET AVANTAGES DES CADRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET ABROGATION DE LA POLITIQUE ADOPTÉE LE 15 JUIN 2016

201712-269

3.2

Considérant le mandat accordé en juillet 2017 à la firme RHR expert par la direction générale;

Considérant que ce mandat consiste à de l'accompagnement pour la mise en place d'une méthode de gestion par objectif et développement de carrière qui vise à améliorer la synergie entre les directeurs, homogénéiser les façons de faire et structurer une approche de gestion, valoriser la contribution des employés dans le but de développer une équipe de gestion solide;

Considérant que cet accompagnement nous oblige à revoir la politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est pour refléter la nouvelle méthode de gestion qui consiste à ajuster le salaire annuel des cadres en fonction d'un processus de développement de carrière plutôt que par une gestion de la performance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter la nouvelle Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est telle que proposée;

D'abroger la Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est adoptée le 15 juin 2016;

De prévoir les sommes nécessaires au budget 2018 de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201712-270

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Robert Coutu (S)

ROBERT COUTU

Maire

Roch Sergerie (S)

ROCH SERGERIE, avocat

Greffier